



# Le Rapide

**De la Beauvillage**

**Municipalité de Saint-Gilles**

Jeudi, le 16 mars 2023

## **AVIS PUBLIC**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :

LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612-23

---

### **AGRANDIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

---

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2023-02-40 à sa séance ordinaire du 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, du projet de règlement numéro 612-23 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

**QUE** le but du projet de règlement numéro 612-23 est principalement de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage dans le but d'agrandir les limites du périmètre urbain dans le secteur de la rue Principale et la rue des Commissaires;

**QUE** le projet de règlement numéro 612-23 vise la zone H-13 et A-1 et que sa description est disponible au bureau municipal au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles;

**QUE** le projet de règlement numéro 612-23 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la municipalité.

Pour des informations concernant cet avis, communiquer avec M<sup>me</sup> Claudine Fontaine, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement au 418-888-3198.

Donné à Saint-Gilles, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2023

Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire

# **AVIS PUBLIC**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :  
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 613-23

---

## **RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

---

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption par résolution numéro 2023-03-68 à sa séance ordinaire du 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023, du projet de règlement numéro 613-23 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 à compter de 19 h 00, dans la salle du Conseil située au 1605, rue Principale, à Saint-Gilles, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

**QUE** le but du projet de règlement numéro 613-23 est de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise;

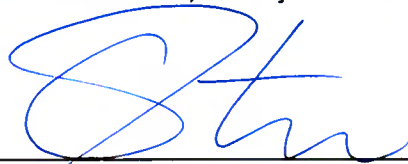
**QUE** le projet de règlement numéro 613-23 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 165 rue O'Hurley, à Saint-Gilles, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la municipalité.

Pour des informations concernant cet avis communiquer avec Mme Claudine Fontaine, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement au 418-888-3198.

Donné à Saint-Gilles, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2023



---

Claudine Fontaine, greffière adjointe auxiliaire